

COMMUNE DE GACOGNE

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du
jeudi 21 septembre 2017 à 19 h 00 à la Mairie de GâcogneORDRE DU JOUR

- **Informatique : transfert de compétence /renouvellement du matériel,**
- **Auberge : distributeur de carburant (travaux, subvention),**
- **Signalisation routière,**
- **Contrat photocopieur,**
- **Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité,**
- **Questions diverses.**

Etaient présents : Annick FERROT, Yvette BOURNAT, Christophe GAGNEPAIN, Roland RENAULT, Olivier TARTRAT, Jean-Pierre CAMBIANICA.

Absents excusés : Camille DEBEZE (donne pouvoir à Christophe GAGNEPAIN), Martial BEAUDEQUIN (donne pouvoir à Roland RENAULT), Guy GODEFROY, Damien LANGLET.

Lecture et adoption du compte-rendu de la précédente réunion en date du 30 juin 2017 à 19h00.

- **Informatique : transfert de compétence /renouvellement du matériel**

Le maire rappelle un sujet déjà évoqué précédemment, à savoir le renouvellement du matériel informatique de la commune devenu obsolète.

Il présente la proposition chiffrée du SIEEEN consistant en un transfert de la compétence informatique. A savoir que le SIEEEN renouvelerait l'ensemble du matériel avec remplacement tous les 5 à 6 ans et fournirait la licence du logiciel actuel.

L'ensemble du service pour une cotisation annuelle de 1 310 €.

Le conseil accepte cette proposition qu'il juge intéressante (actuellement le logiciel seul coute annuellement plus que ce montant comprenant également le matériel).

- **Auberge : distributeur de carburant (travaux, subvention)**

Suite aux pannes récurrentes, le maire présente deux devis de remplacement des pompes de la station-service de l'Auberge. Le plus complet, comprenant la mise aux normes s'élève à 7 863 € HT (4 801 € pour la pompe d'occasion et 3 062 € pour la mise aux normes).

Le conseil charge le maire de solliciter dans un premier temps une subvention du FISAC (Etat) à hauteur de 20%.

- **Signalisation routière (police et indication de hameaux)**

Comme déjà évoqué, il est envisagé de remplacer certains panneaux usagers et d'en apposer là où ils sont jugés manquants. Le maire présente un devis de la société Signanet à Decize pour 36 panneaux au prix HT de 2 202 €. Ce devis est accepté et la commande sera passée prochainement.

- **Contrat photocopieur**

Le contrat actuel arrive à terme le 31 mars 2018. Le maire présente 2 propositions équivalente en prix d'Actiprint 58 et de CopiéFax à savoir un loyer de 245 € HT/trimestre et une maintenance au prix de 0,0039 € par copie noir et blanc et de 0,039 € par copie couleur.

Le conseil décide de retenir la proposition de CopiéFax qui fournit un appareil plus rapide et rembourse 1 029 € à la mairie pour la fin du contrat actuel.

- **Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité**

Le conseil autorise le maire à signer la convention avec la Préfecture pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité (délibérations, marchés publics, ...).

Il n'y aura donc plus d'échanges papier avec cette administration.

Fait à Gâcogne, le 30 septembre 2017



Christophe GAGNEPAIN
Maire de Gâcogne